

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2025/073**

**SAISON CULTURELLE N° 8 – CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE
REPRÉSENTATION – CONCERT CAP'TAIN JAVA**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 8 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de cession de droits d'exploitation avec l'association Mère Deny's Family, sise 49 rue du Pech 31100 TOULOUSE représentée par M. Laurent CADREILS, Président, pour le spectacle Cap'tain Java le 7 septembre 2025, lors de la Guinguette Gourmande, au 2, rue du Pré de Foire 74230 THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **2 500€ HT soit 2 637,50€ TTC** hors hébergement et restauration.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 25 aout 2025.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **25 AOUT 2025**
ET PUBLICATION LE **25 AOUT 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

